

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT No. 638-2022**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2022 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 638-2022 relatif au droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

CE RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-MÉLANIE, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX.



**François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 7 juillet 2022, entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 juillet 2022.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier